



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Vu la convention relative au PEdT de la collectivité de (**nom exact de la commune ou de l'EPCI en gras**) ;

Article 1^{er}

Le PEDT de la collectivité de (**nom exact de la commune ou de l'EPCI en gras**) est prolongé à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

Le Plan mercredi de la collectivité de (**nom exact de la commune ou de l'EPCI en gras**) est prolongé à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Maire ou Le Président de l'EPCI

Pour la Rectrice et par délégation, le Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale de
la Haute-Savoie

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Haute-Savoie

Le Préfet

SDJES DSDEN
Cité administrative – 7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex
Tel : 04 80 42 65 14
Mél : sdjes74-acm@ac-grenoble.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref** depuis le 18
décembre 2019. Modules 1 et 7 : **Relation générale
avec les usagers & Communication d'urgence en
cas d'événement majeur**





**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



Le cas échéant, le représentant de l'association

SDJES DSDEN
Cité administrative – 7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex
Tel : 04 80 42 65 14
Mél : sdjes74-acm@ac-grenoble.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref** depuis le 18
décembre 2019. Modules 1 et 7 : **Relation générale
avec les usagers & Communication d'urgence en
cas d'événement majeur**

